

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 1104.2022
Date d'affichage du compte-rendu : 20.04.2022
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 25

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice **MICHELET** Maire, M. Christian **AUBERT** 1^{er} Adjoint, Mme Marie-Claire **VEQUE** 2^{ème} Adjoint, Mme Sophie **ROBION** 4^{ème} Adjoint, M. Patrick **PETIT** 5^{ème} Adjoint, Mme Nicole **BETTAN** 6^{ème} Adjoint, M. Claude **PAPOT** 7^{ème} Adjoint, Mme Annie **GONNORD** 8^{ème} Adjoint, Mme Monique **PARICHAUT**, Mme Amanda **HOLMES**, M. Francis **GRIFFAULT**, M. Patrick **COIRAULT**, Mme Patricia **DUFOUR**, M. Christian **GOUJEAU**, M. Pascal **TRUTEAU**, M. Pascal **QUINTELIER**, M. Rodolphe **FOURRÉ**, Mme Angélique **BOURSIER**, Mme Christelle **BIET**, Mme Marie **KOHLER** et Mme Claire **DURQUETY**.

ETAIENT ABSENTS: M. Jean **WAROUX** 3^{ème} Adjoint, Mme Hélène **ACE**, M. Frédéric **WATTEBLED** M. Henri **MOINARD** qui a donné pouvoir pour voter en ses lieux et places à M. Christian **GOUJEAU**, Mme Sophie **ROBION**, Mme Marie-Claire **VEQUE** et M. Christian **AUBERT** ainsi que M. Alain **HURIEZ** et M. Patrice **BAUDOIN** non représentés

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Christian **AUBERT**

Monsieur le Maire accueille l'assemblée. Il annonce 2 points supplémentaires à l'ordre du jour, reportés lors de la séance du 11 avril 2022, à savoir : Panneaux entrés de bourg et Effacements de réseaux
Avant de laisser la parole à Monsieur Christian Aubert chargé des finances, il remercie la Commission Finances pour le travail accompli pour une restitution ce soir de manière synthétique

Monsieur Christian Aubert indique que la commission Finances s'est réunie 5 fois pour préparer les projets de Budgets Primitifs 2022. Ils sont donc commentés et expliqués avant d'être soumis au vote des élus.

BUDGET PARC LOCATIF – AUTORISATION DE PROGRAMMES CREDITS DE PAIEMENT APCP ILOT PLACE CAIL

La procédure AP/CP est l'outil nécessaire pour la réalisation d'un plan d'équipement pluriannuel, l'assemblée délibérante définit le projet, fixe le coût global de l'opération, élabore le montage financier et détermine un échéancier de réalisation, permettant de déterminer le besoin annuel de financement.

Cette APCP a été créée en 2021 au titre de l'opération de Réhabilitation de l'îlot urbain Place Cail. Il convient de l'actualiser en fonction de l'évolution du dossier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide l'APCP 2022 proposée.

Ilot urbain	AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
DEPENSES	3 376 556,64 €	43 620,35 €	555 546,00 €	2 777 390,29 €	- €
RECETTES	750 000,00 €	45 000,00 €	105 000,00 €	200 000,00 €	400 000,00 €

BUDGET PARC LOCATIF – AFFECTATION DE RESULTATS 2021 – BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur Christian AUBERT suite au travail réalisé par la commission, propose :

- D'affecter le résultat de fonctionnement de ce budget annexe d'un montant cumulé de 38 795.76 € en 2021 en :
Section de fonctionnement : 8 795.76 € et en Section d'investissement : 30 000 €.
- De valider le programme d'investissement 2022 ainsi établi :

Opérations	RAR 2021	Paiements 2021	RAR 2022	Total 2022	Affectation budgétaire
Maison Tillou	231 241,22 €	6 534,00 €	224 707,22 €	224 707,22 €	art 2313
Ilot place Cail		43 620,35 €	/	555 546,00 €	art 2313
Parc locatif autres trvx *		26 218,87 €		30 000,00 €	art 2132
TOTAL		76 373,22 €	224 707,22 €	810 253,22 €	

* La commission Patrimoine définira les travaux prioritaires sur le parc.

- Eu égard aux disponibilités qu'offre le projet de budget, de reverser une somme de 90 000 € au budget principal de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide les propositions de la commission Finances ainsi présentées et vote le budget primitif du budget annexe du Parc Locatif ainsi établi :

- Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes : 169 796 €.
- Section d'investissement équilibrée en dépenses et recettes : 836 200 €.

BUDGET GARENNE DE JAVARZAY – BUDGET PRIMITIF 2022

Ce budget concerne les opérations de gestion de stocks de ce lotissement de la Garenne de Javarzay. Monsieur AUBERT rappelle qu'un budget lotissement a pour vocation de s'éteindre lorsque toutes les parcelles sont vendues.

Eu égard à la promotion du lotissement qui va être réalisée, une prévision de recettes correspondant à la vente de parcelles, a été inscrite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les propositions de la commission Finances présentées par Monsieur Aubert et vote le budget primitif 2022 du budget annexe de la Garenne de Javarzay ainsi établi :

- Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes : 425 437 €.
- Section d'investissement équilibrée en dépenses et recettes : 424 194 €.

BUDGET PRINCIPAL – SPIC RESEAU DE CHALEUR

Monsieur Christian AUBERT présente ce budget, SPIC RESEAU DE CHALEUR a été créé car il y a revente d'énergie puisque la chaudière de Tillou alimente la salle du Tilleul et 2 logements. La chaudière de Chef-Boutonne alimente la mairie, les écoles et l'EHPAD actuel. La nouvelle chaufferie alimentera comme convenu, le lycée JF Cail et le nouvel EHPAD.

Monsieur Aubert indique que les crédits de régularisation auprès du budget principal de la commune concernant la nouvelle chaufferie, feront l'objet d'une décision modificative spécifique.

Après avoir en délibéré, sur proposition de la commission Finances et validation du Conseil d'Exploitation, le Conseil Municipal à l'unanimité vote le Budget Primitif 2022 du SPIC ainsi établi

- Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes : 100 760 €
- Section d'investissement équilibrée en dépenses et recettes : 64 000 €.

BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DE RESULTATS 2021

Sur proposition de la commission Finances, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2021 d'un montant cumulé de 963 586.03 € en :

- Section de fonctionnement : 313 586.03 €
- Section d'investissement : 650 000.00 €.

BUDGET PRINCIPAL – VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS

Monsieur Aubert commente plusieurs tableaux montrant les évolutions suivantes :

Evolution des DOTATIONS

Affectation budgétaire	Désignation	2018	2019	2020	2021	2022
7411	Dotation forfaitaire	315 275,00 €	331 039,00 €	331 039,00 €	331 039,00 €	323 766,00 €
74121	Dot. Solidarité rurale	273 096,00 €	341 514,00 €	374 027,00 €	382 336,00 €	388 007,00 €
74127	Dotation Nationale de péréquation	64 468,00 €	77 362,00 €	73 604,00 €	67 223,00 €	61 016,00 €
	TOTAL	652 839,00 €	749 915,00 €	778 670,00 €	780 598,00 €	772 789,00 €
	EVOLUTION			3,83%	0,25%	-1,00%
			3,05%			
		18,37%				

Evolution des IMPOSITIONS

	Bases réelles 2021	Taux 2021	Produit 2021	Bases 2022	Taux 2021	Produit assuré 2022 *
T Habitation			33 954,92 €			37 426,00 €
T Foncier Non Bati	133 144,00 €	49,28%	65 613,36 €	137 700,00 €	49,28%	67 858,56 €
T Foncier Bati	2 311 192,00 €	34,90%	806 606,01 €	2 394 000,00 €	34,90%	835 506,00 €
	<i>Coefficient correcteur</i>		- 111 889,00 €	<i>Coefficient correcteur</i>		- 116 209,00 €
TOTAL	2 444 336,00 €		794 285,29 €	2 531 700,00 €		824 582,00 €

*Le produit assuré est le produit avec maintien des taux de l'année précédente appliqués aux nouvelles bases de l'année 2022

Evolution des COMPENSATIONS

	2021	2022	DIFFERENCE
Fiscalité TH + TF + TFNB	906 174,29 €	938 532 €	32 357,86 €
Coefficient correcteur	-111 889,00 €	- 116 209,00 €	4 320,00 €
Etat-Compensation exo. TF	11 676,00 €	11 961,00 €	285,00 €
	805 961,29 €	834 284,15 €	28 322,86 €

Des précisions sont données pour expliquer que le montant de l'impôt de chaque foyer va augmenter du fait de l'évolution des bases de 3.5% liées à l'inflation. Les bases sont augmentées, par l'Etat, uniformément en France. Le Conseil Municipal ne maîtrise que les taux communaux.

Une réforme nationale du référentiel qui date de 1970, est amorcée pour tendre vers plus d'équité, mais il est difficile de réguler l'évolution.

La Communauté de Communes Mellois en Poitou étudie une modification du Pacte Financier notamment pour le calcul des attributions de compensation versées aux collectivités.

Evolution des ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MP

AC 2019	371 062,00 €
AC 2020	373 286,00 €
AC 2021	375 293,00 €
AC 2022	377 516,00 €
Différence	2 223,00 €

La proposition de la commission est de minorer les taux communaux à due concurrence de cette différence, ce qui représente une diminution des taux de 0.25 %

BASES 2022		Rappel des TAUX 2021	Variation	Taux recalculés	Recette	Différence recette / <i>Produit assuré hors TH</i>
TH					37 426,00 €	
TFNB	137 700,00 €	49,28%	-0,250000%	49,16%	67 688,91 €	-169,65 €
TF	2 394 000,00 €	34,90%	-0,250000%	34,81%	833 417,24 €	-2 088,77 €
			Coefficient correcteur		- 116 209,00 €	
			TOTAL		822 323,15 €	-2 258,41 €

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission Finances, le Conseil Municipal à l'unanimité valide la diminution des taux ainsi ramenés à 49.16 % pour la Taxe Foncière Non Bati et à 34.81 % pour le Foncier Bati

BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2022

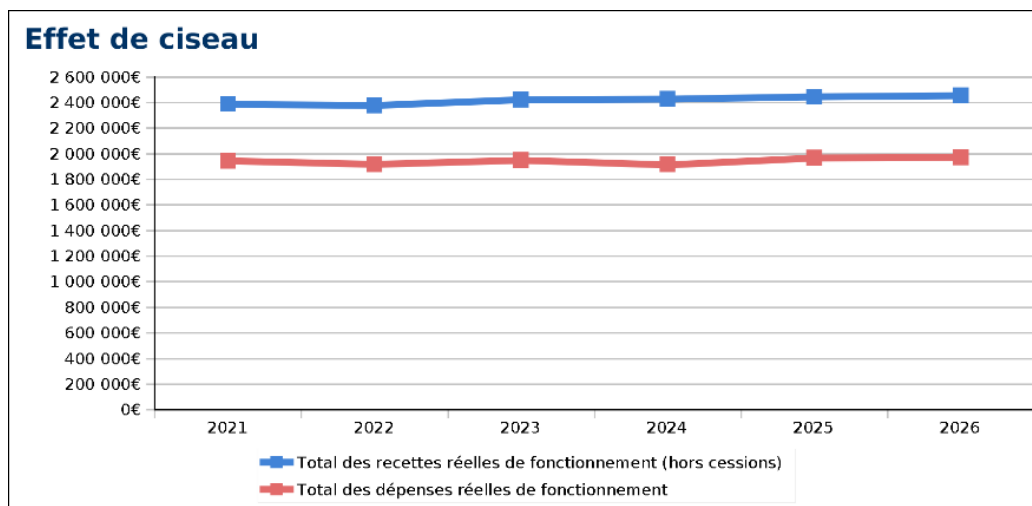
Les données commentées figurent dans le dossier de prospective envoyé avec la convocation.

Monsieur Christian Aubert souligne néanmoins plusieurs sujets dont l'évolution des consommations d'énergie, de la masse salariale, des remboursements sur salaires (arrêts maladie, Mise à disposition, emplois Pec, VTA et apprentis) puis il évoque les investissements dont la liste prévisionnelle est revue. Le montant global des nouveaux projets ainsi listés est de 1 360 750 € TTC pour lesquels 241 750 € de subventions sont ciblées.

Il commente les dépenses et recettes de la SECTION DE FONCTIONNEMENT ainsi envisagées :

FONCTIONNEMENT RECETTES		BP 2021 final	CA 2021	BP 2022	BP2022 / BP 2021	BP2022/ CA2021
					Différence	Différence
002	Excédent antérieur reporté	- €			- €	0,00
64	Charges de personnel	28 000,00 €	32 699,78 €	8 024,97 €	-19 975,03	-24 674,81
70	Produits des services	100 100,00 €	98 291,67 €	126 900,00 €	26 800,00 €	28 608,33
73	Impôts et taxes	1 316 804,00 €	1 332 344,05	1 348 489,00	31 685,00	16 144,95
74	Dotations et subventions	823 874,00 €	821 131,93	794 750,00	-29 124,00	-26 381,93
75	Autres produits de gestion	94 600,00 €	95 912,17	98 700,00	4 100,00	2 787,83
76	Produits financiers	80,00 €	70,39	50,00	-30,00	0,00
77	Produits exceptionnels	7 155,87 €	7 876,16	0,00	-7 155,87	0,00
TOTAL RECETTES		2 897 666,02 €	2 388 326,15	2 376 913,97	6 300,10	-11 412,18
REC sans recettes exceptionnelles		2 890 510,15 €	2 380 449,99	2 376 913,97	13 455,97	-3 536,02

FONCTIONNEMENT DEPENSES		BP 2021 final	CA 2021	BP 2022	BP2022 / BP 2021	BP2022/ CA2021
					Différence	Différence
011	Charges a caractere general	477 700,00 €	450 513,26 €	514 400,00 €	25 200,00 €	52 386,74 €
60	Achats et variations de stock	242 000,00 €	217 100,05 €	288 300,00 €	34 800,00 €	59 699,95 €
61	Services extérieurs	136 600,00 €	139 933,43 €	140 100,00 €	3 500,00 €	166,57 €
62	Autres services extérieurs	89 900,00 €	84 910,28 €	76 400,00 €	- 13 500,00 €	- 8 510,28 €
63	Impôts, taxes et versements	9 200,00 €	8 569,50 €	9 600,00 €	400,00 €	1 030,50 €
012	Charges de personnel	945 000,00 €	944 740,85 €	1 020 000,00 €	- 945 000,00 €	- 944 740,85 €
014	Atténuation de produits	12 371,00 €	12 296,00 €	12 321,00 €	- 50,00 €	25,00 €
65	Autres charges de gestion	333 000,00 €	309 930,23 €	331 100,00 €	- 1 900,00 €	21 169,77 €
66	Charges financières	42 000,00 €	40 244,87 €	40 000,00 €	- 2 000,00 €	- 244,87 €
67	Charges exceptionnelles	194 086,51 €	194 067,06 €	- €	- 194 086,51 €	- 194 067,06 €
68	Dotations aux amortissements	- €			- €	
TOTAL DEPENSES		2 004 157,51 €	1 951 792,27 €	1 917 821,00 €	- 86 336,51 €	- 33 971,27 €
DEP sans charges exceptionnelles		1 810 071,00 €	1 763 971,78 €	1 917 821,00 €	107 750,00 €	153 849,22 €



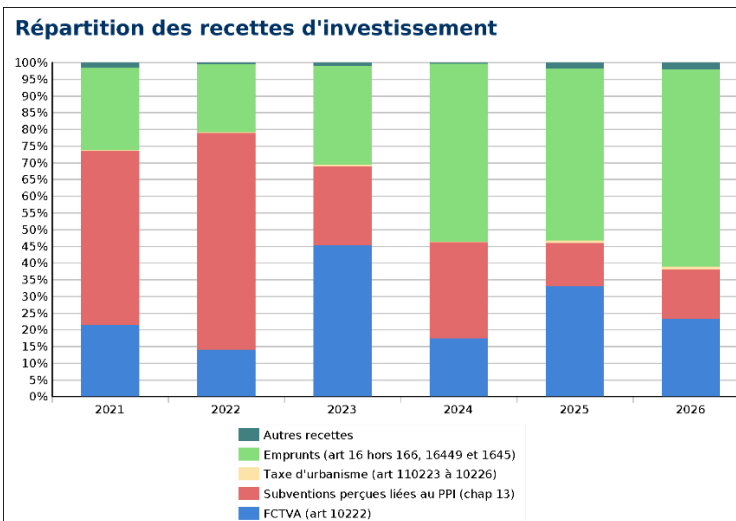
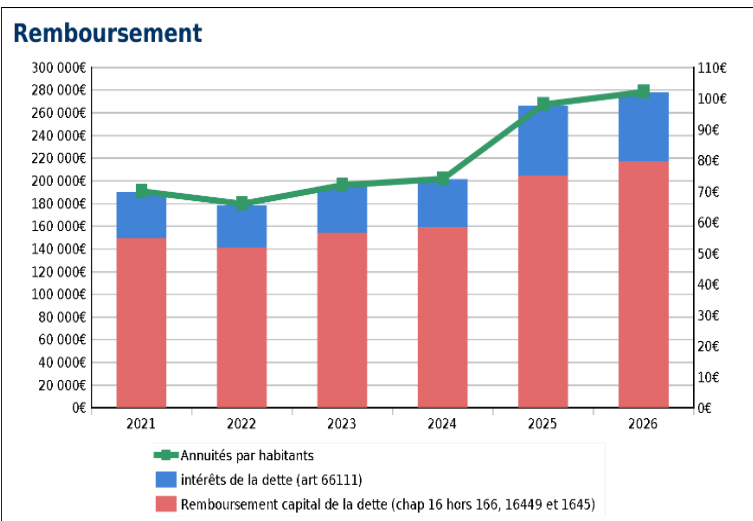
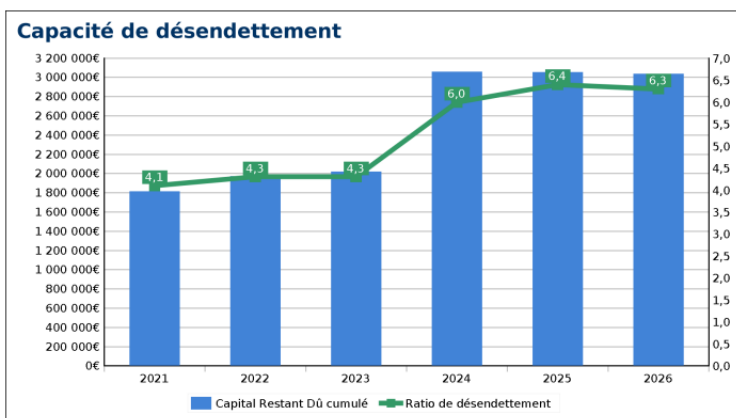
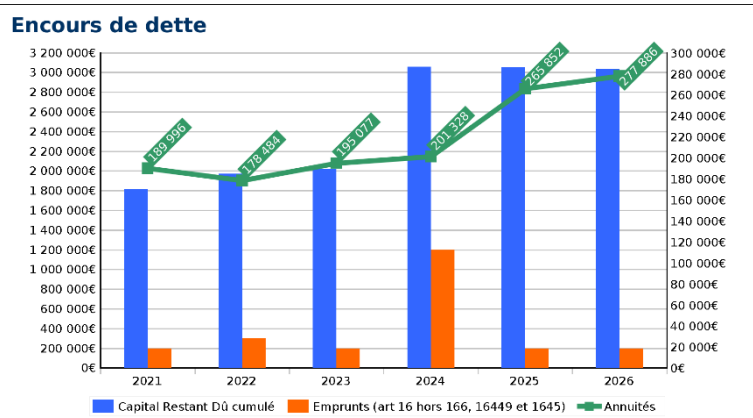
Madame Marie Kohler pose des questions relatives à l'évolution des crédits de certains postes et notamment celui des animations qui est en augmentation depuis 2019 du fait de la reprise des activités associatives.

QUELQUES POSTULATS retenus par la commission Finances : Augmentation du nombre de visiteurs au château, diminution fiscalité et maintien à partir de 2024, recrutement d'un garde champêtre, mise en place de tous les projets prévus pour la mandature, emprunts pour les gros projets, investissements courants de 350 000 € par an

QUELQUES ELEMENTS SUR LA PROSPECTIVE dont le principe général est d'incorporer tous les projets d'investissement et mesurer les impacts, de donner des tendances aux recettes et dépenses, d'être un document vivant

Le Programme Prévisionnel d'Investissements (PPI) est présenté et commenté.

Son implication financière sur les prochaines années serait la suivante :

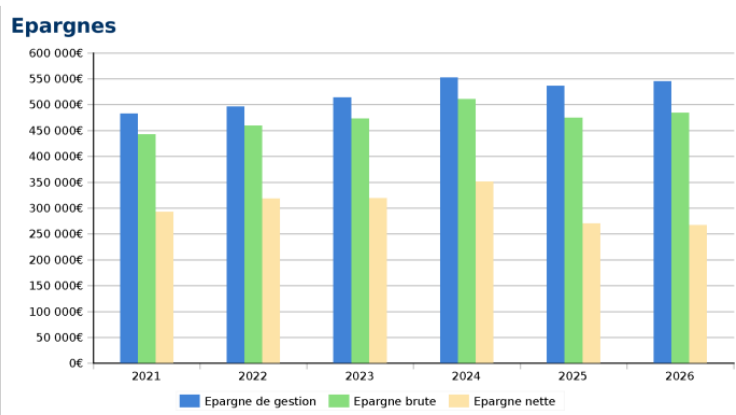


La situation financière saine permet la concrétisation des investissements projetés :

Fin des travaux de rénovation, travaux intérieurs et de muséographie du château (Restes à réaliser 2021), travaux énergétiques au centre culturel et à la salle R. Quiard, achat du parking nord rue de la Pirounelle, dépenses liées à la création de la nouvelle chaufferie et son transfert au budget annexe du SPIC, travaux de voirie de l'opération de réhabilitation de l'îlot Place Cail, devenir de la Maison Ida Lucas (Ehpad actuel) Plan lumière de la Place Cail (RAR 2021) aménagement entre l'entrée sud de l'Ehpad et le lycée, effacement de réseaux, travaux de voirie dans le cadre du schéma directeur, toiture de la mairie de Tillou, travaux d'éclairage public...ainsi que les investissements courants sur chacune des communes déléguées (chiffrés à environ 350 000 € annuellement) .

L'ensemble de ces investissements projetés est aujourd'hui estimé à près de 10 millions d'euros sur l'ensemble du mandat.

La répartition des dépenses est ainsi établie par thème :



A la demande de Madame Robion un crédit sera inscrit pour les travaux de l'église de Tillou dont l'audit va être réalisé. De même, il sera prévu dans cette prospective un crédit pour les travaux de l'église de Javarzay dont l'audit est en partie réalisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, vote ainsi le budget primitif de la commune préparé par la commission :

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT** équilibré en dépenses et recettes : 2 650 000 €
- **SECTION D'INVESTISSEMENT** équilibré en dépenses et recettes : 2 786 700 €

PROGRAMME DES ANIMATIONS 2022

Madame Annie Gonnord présente de dossier

Le programme des animations de l'année 2022 établi par la commission Animation est ainsi décomposé et validé par l'assemblée :

ANIMATIONS DE LA MEDIATHEQUE

- en juin : - Invitation au Brésil (6 animations)
- en Juillet et Aout :
 - Invitation dans l'univers des contes traditionnels (contes et expositions)
 - Historiettes en goquettes sur le thème des contes traditionnels (4 rdv)
- En septembre : - Invitation à la rencontre de l'univers coloré d'un artiste peintre

MARCHES EN FETE - 9 animations en juillet et aout

MERCREDIS DE L'ETE 7 animations en juillet et aout

VIE DE VILLAGES ET DE QUARTIERS : 5 animations (La Bataille- Chef-Boutonne, Tillou, Lussais, Crézières)

AUTRES ANIMATIONS : réparties de mai à sept

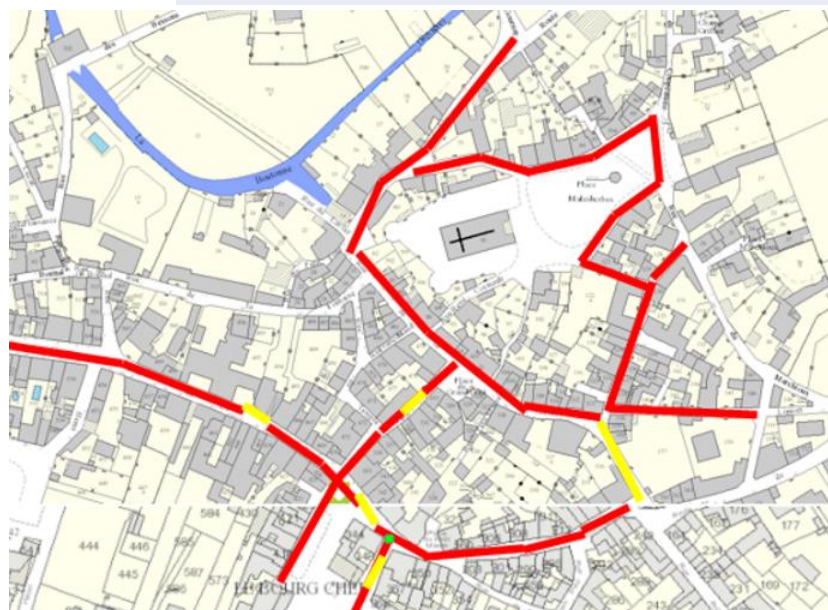
Tout ce programme sera bien sûr retranscrit précisément dans le Guide Estival 2022 qui sera distribué prochainement

EFFACEMENT DE RESEAUX

Monsieur le Maire présente ce dossier

Monsieur le Maire rappelle le contexte du marché à bons de commande passé avec la Sas Delaire 2019- 2022 et dresse la liste des travaux effectués :

LOCALISATION	Montant travaux HT
Rue de l'Huilerie	111 969 €
Rue de la Justice / Vieux Limort / Place du Petit Maure	147 648 €
Rue de la Pirounelle	77 567 €
TOTAL	337 184 €



Plutôt que commencer une autre rue, Monsieur le Maire propose de terminer ce qui reste à faire sur certains tronçons (matérialisé en jaune sur le plan ci-contre).

Le Conseil Municipal à l'unanimité, valide cette suggestion et mandate Monsieur le Maire pour solliciter les devis correspondants

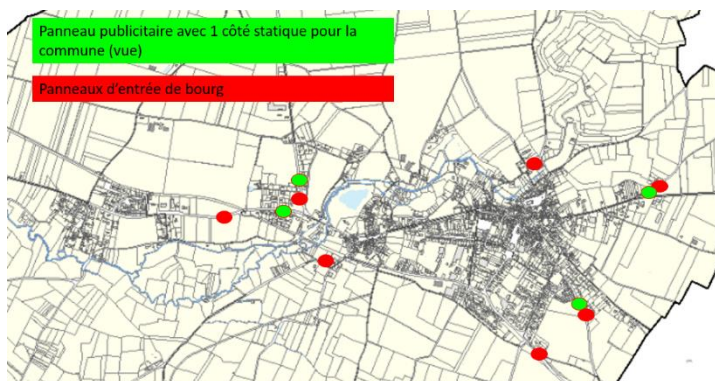
Ils seront présentés lors de la réunion du 9 mai 2022.

Un nouveau marché à bons de commande sera relancé pour la période 2023-2027

PANNEAUX ENTREES DE BOURGS

Monsieur le Maire présente ce dossier

Il présente la situation actuelle sur le territoire de la commune historique de Chef-Boutonne (7 faces exploitables)



Il souligne les difficultés rencontrées pour l'affichage des animations communales ou associatives sur les panneaux existants.

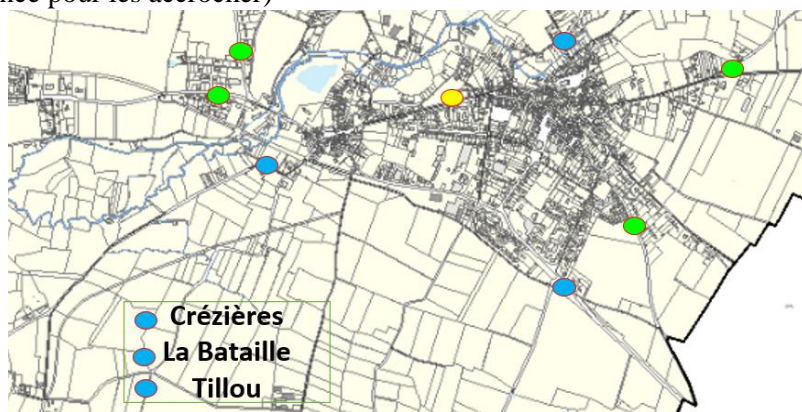


Profitant du changement de panneaux par Graphic pour U Express, une négociation a été menée en ce sens :

- Changement des 4 panneaux entrées de bourg par Graphic
 - 1 face U express
 - 1 face pour les besoins de la mairie
 - Don d'1 panneau 2 faces avec fond aimanté
- Possibilité d'achat de 6 autres panneaux :
 - 1 face imprimée statique (message de la commune)
 - 1 face pour nos affiches (pince pour les accrocher)

Après avoir pris connaissance des modèles proposés, le Conseil Municipal :

- Valide le principe de la proposition (12 faces exploitables avec 1 panneau installé dans chacune des 3 autres communes déléguées (Crézières La Bataille Tillou))
- Choisit (19 pour, 5 pour un autre modèle, 1 abstention) le modèle de panneau « Alcyon » ci-contre pour un montant global de 14 760 € HT soit 17 712 € TTC.



QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Patrick Petit interrogé lors de la séance précédente sur le nombre d'arbres abattus ou plantés depuis 2019, en donne le bilan : Arbres abattus 12 - 167 replantés + 1600 arbustes

Madame Sophie Robion rappelle l'organisation de la soirée conviviale et dinatoire organisée par le Comité de Jumelage Chef-Boutonne et le Canton de Kamé au Togo (composé de 4 élues : Sophie ROBION, Helen ACE, Marie KOHLER et Annie GONNORD et 3 membres de l'A.R.B.R.E. S : Solange PUAUD, Patrick LAURENT, Valérie COUARRAZE) le vendredi 22 avril 2022 à Tillou.

Puis Monsieur le Maire évoque divers sujets :

- Cérémonies du 8 mai : organisation dans chacune des communes déléguées avec vin d'honneur. Le rendez-vous aux monuments aux morts est ainsi fixé :
 - 10 heures à Chef-Boutonne
 - 10 heures 45 à Tillou
 - 11 heures 30 à La Bataille
 - 12 heures à Crézières
- Auditions de 3 candidats pour le poste de garde champêtre vendredi 22/04/2022
- La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 9 Mai 2022.

Le secrétaire de séance Christian AUBERT

Le Maire Fabrice MICHELET